

du 8 Février 1977

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 77-73 /MJT.DGT.DCGPCE 41/8.
Portant intégration et nomination de
Monsieur TCHISSAMBOU Raymond dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

(/ISAS :

D.F.

C.F.

(/u la Constitution du 24 juin 1973 ;
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ou cadres de la catégorie A1 ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 71-286/MT.DGT.DELC du 25.8.1971 portant rectificatif à l'article 4 du décret n° 65-44 du 12.2.1956 abrogeant et remplaçant le décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de Santé ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u l'Acte n° 44/EMSR du 12.12.1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 75-541 du 18.12.1975 fixant la composition du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 2416/MSAS du 18.10.1976 du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'article 4 nouveau du décret n° 71-286/MT.DGT.DELC du 25.8.1971 susvisé, Monsieur TCHISSAMBOU Raymond-Auguste, né le 25.12.1941 à Pointe-Noire, titulaire du diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire délivré par l'Université de Bordeaux II, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Chirurgien Dentiste de 4ème échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié, au JORPC et communiqué partout où besoin sera?/-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Président du
Conseil des Ministres ,

Brazzaville, le 8 FEVRIER 1977

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales



Dr. D. KOUKABEMBA.-

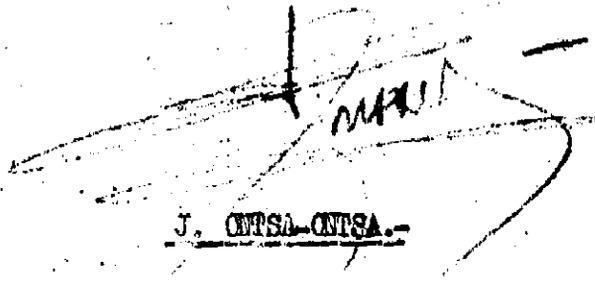
Le Ministre de la Justice
et du Travail



P. N. G. A. K. A.-

Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,



J. O. T. S. A. - O. T. S. A.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	5
D.F.	5
C.F.	1
BST.DGT.	1
SGSP.	2
MSAS.	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	1
INTERESSE	1